

# Valorisez votre patrimoine : le plan d'action pour une façade impeccable

---

## Les démarches administratives indispensables

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes esthétiques (couleurs, matériaux autorisés).
- Déposer une déclaration préalable de travaux si le projet modifie l'aspect extérieur de la construction.
- Vérifier si le bâtiment est situé dans le périmètre d'un site classé ou protégé (avis de l'Architecte des Bâtiments de France requis).
- Constituer un dossier de demande d'aides financières (MaPrimeRénov', CEE) avant de signer tout devis.

## Préparation rigoureuse du support

- Réaliser un diagnostic complet : identifier les fissures, les zones d'humidité et les décollements d'enduit.
- Nettoyer la façade en profondeur (nettoyage haute pression, sablage ou traitement chimique selon le matériau).
- Traiter les fissures structurelles avec des produits adaptés (mastics, résines) pour éviter les infiltrations.
- Appliquer un traitement fongicide ou anti-mousse si nécessaire pour assainir le support avant la finition.

## Choisir les matériaux selon vos objectifs

- Enduits minéraux (chaux) : parfaits pour laisser respirer les murs anciens et offrir un aspect authentique.
- Revêtements organiques (acryliques/siloxanes) : idéaux pour une meilleure résistance aux intempéries et une large palette de couleurs.
- Bardage (bois, métal, composite) : une solution esthétique moderne qui permet d'intégrer une isolation thermique par l'extérieur (ITE).
- Peinture de façade : privilégier les peintures siloxanes pour leur durabilité et leur effet autonettoyant.

## Conseils pour une finition durable

- Privilégier les systèmes complets (sous-couche + finition) de la même marque pour garantir la compatibilité chimique.

- Vérifier les conditions météorologiques avant application : éviter les températures extrêmes et les risques de pluie.
- Prévoir un entretien régulier (nettoyage doux tous les 5 à 10 ans) pour prolonger la durée de vie de votre rénovation.
- Faire appel à un professionnel certifié RGE pour bénéficier des garanties décennales et des aides de l'État.